



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 1^{er} mars 2010**

L'an deux mil dix le premier mars à vingt heures quarante cinq
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de
Monsieur Hubert SAINT, Maire

Etaient présents : Brigitte BAREGE, Nicolas BOURGAIS, Jean-Michel BRESSOT, Christèle CADORET, Thierry CHAUVIN, Jean-Christian CORDIER, Alexa CRANSHOFF, Marie-Laurence DECROIX, Sylvain GODU, Daniel HALOTEL, Béatrice LEFRANCOIS, Sylvain LEFRANCOIS, Vincent LEMERY, Patricia LHOIR, Gwendoline L'HUILLIER, Aldric OFFROY, Bruno PAYENNEVILLE, Alain VEYRONNET.

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Brigitte BAREGE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

[Approbation du Procès Verbal de la Réunion du Conseil Municipal du 7 décembre 2009](#)

Approuvé à l'unanimité.

Travaux et investissements 2010

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le budget 2010 est à voter pour le 15 avril 2010. Les éléments financiers provenant de la CREA devraient parvenir en mairie prochainement, afin que nous puissions finaliser ce budget.

Monsieur le Maire précise que les dossiers de subvention au titre de la Préfecture - DGE sont à transmettre avant le 31 mars 2010.

En ce qui concerne le Conseil Général, Monsieur le Maire rappelle qu'il est souhaitable d'envoyer les dossiers au plus tôt, afin d'être dans les premiers et se garantir le maximum de chances d'obtenir des subventions.

Monsieur le Maire indique que c'est pour cette raison que les délibérations liées aux travaux d'investissement susceptibles de bénéficier d'aide de l'Etat, doivent être prises avant même le vote du budget 2010.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des travaux et investissements proposés pour l'année 2010 et indique que les délibérations du jour sont prises uniquement dans le but d'autoriser le maire à déposer les demandes de subvention. Il précise que les investissements ne seront réalisés que si les subventions sont obtenues.

Travaux école maternelle

Monsieur le Maire présente les travaux nécessaires à l'école maternelle : la peinture, le remplacement des menuiseries extérieures, l'escalier d'accès au grenier qui est en très mauvais état et le remplacement de la chaudière veille de 30 ans.

Il indique qu'une étude a été réalisée en vue de remplacer la chaudière par un système par pompe à chaleur, à la fois pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

Monsieur le Maire précise que, seuls les travaux de remplacement des menuiseries extérieures et de mise en place du système de chauffage par pompe à chaleur sont subventionnés.

Concernant l'aide de l'Etat, le dossier doit parvenir en Préfecture pour le 31 mars au plus tard.

Concernant les aides du Département, les règles pour 2010 ont changé. L'attribution d'une subvention du Conseil Général, à hauteur de 40 %, est subordonnée à la réalisation d'un bilan énergétique complet du bâtiment.

Monsieur le Maire indique que pour ces travaux liés aux économies d'énergie à réaliser sur l'école maternelle, la sollicitation de participation des services de l'Etat va se faire en deux étapes :

- une délibération prise ce jour en vue d'autoriser Monsieur le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine Maritime ; aucun bilan énergétique n'étant réclamé.
- une délibération prise ce soir afin de mandater rapidement un expert chargé de réaliser le bilan énergétique et lors du prochain Conseil Municipal les délibérations nécessaires pour autoriser la réalisation des travaux.

Après consultation d'entreprises spécialisées, le coût de l'opération de remplacement de l'ensemble des menuiseries s'élève à environ 40 000 € TTC et le coût de l'installation d'un mode de chauffage avec pompe à chaleur s'élève à environ 20 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux présentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture
 - DGE pour les travaux liés aux économies d'énergie,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2010.

Monsieur le Maire indique qu'il serait également souhaitable de réaliser un bilan énergétique de la mairie, afin de déterminer les travaux susceptibles de bénéficier de subventions à réaliser dans les années à venir.

Bilan énergétique – Ecole Maternelle et mairie

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les conditions d'octroi de subvention du Conseil Général, en matière de réhabilitation des bâtiments communaux, ont changé.

L'obtention d'une subvention, à hauteur de 40 %, est subordonnée à la réalisation d'un bilan énergétique du bâtiment faisant apparaître les travaux nécessaires pour obtenir une économie d'énergie de l'ordre de 20 % au minimum.

De plus, pour être éligible à cette aide, deux types de travaux au minimum, mis en évidence par cette étude, doivent être effectués.

Monsieur le Maire précise que dans ce cas, le coût du bilan énergétique est également pris en charge à 40 % par le Département.

Compte tenu de la nécessité de réaliser des travaux liés aux économies d'énergie, notamment à l'école maternelle et à la mairie, **après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- autorise Monsieur le Maire à missionner un expert chargé de réaliser le bilan énergétique de l'école maternelle et de la mairie,
- autorise Monsieur le Maire à consulter, à l'issue des résultats de l'étude, les entreprises spécialisées en vue de la réalisation des travaux nécessaires aux économies d'énergie,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2010.

Réfection de la couverture de l'école primaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la nécessité de remplacer durant les vacances d'été 2010, la toiture du bâtiment principal de l'école primaire ainsi que celle des toilettes extérieurs.

Il précise que le couvreur intervient très fréquemment et a indiqué que l'ensemble des crochets est à remplacer.

Monsieur le Maire rappelle que du fait des nouvelles règles de dotations d'aides du Département, aucune subvention ne pourra être demandée au conseil Général pour ces travaux. Mais il est possible d'obtenir une subvention de 25 % de la Préfecture.

De plus, Monsieur le Maire indique que la CREA propose à la commune une dotation de 10 000 € à affecter aux écoles, qu'il serait intéressant d'attribuer à la réalisation de ces travaux.

Après consultation d'entreprises spécialisées, le coût de l'opération s'élève à environ 40 000€ TTC.

Monsieur le Maire précise que les aides représenteraient un peu plus 50 % du coût total des travaux de réfection de la couverture de l'école primaire, soit un coût résiduel pour la commune de l'ordre de 16 500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les travaux présentés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture
- DGE pour les travaux de réhabilitation de toitures, et de la CREA,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2010.

Acquisition de matériel d'entretien

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, du besoin d'acquérir un tracteur ainsi qu'une balayeuse, un broyeur et une lame à neige en vue d'améliorer et de faciliter l'entretien de la commune.

Concernant le tracteur, Monsieur le Maire précise que l'étude de départ consistait à fixer une lame à neige sur le tracteur actuel, qui permettrait de consommer moins de sable et sel, et serait plus efficace que le rabot actuel qui s'utilise en marche arrière.

Cependant, le tracteur de la commune n'est pas équipé pour pouvoir fixer directement le matériel. Une adaptation est possible mais après étude, l'achat d'un nouveau tracteur semble plus intéressant pour la commune.

Monsieur le Maire indique qu'une subvention de 40 % peut être obtenu du Département. Le fournisseur de l'ancien tracteur propose une reprise de 22 000 €, sachant que ce matériel a été acheté 30 000 € TTC il y a 10 ans et que les quatre pneus sont à changer.

Monsieur le Maire conclue que cette opération permettrait d'acquérir un tracteur plus puissant et mieux équipé pour un coût résiduel pour la commune de 3 700 € TTC.

Concernant l'achat d'un broyeur, Monsieur le Maire indique que l'appareil actuel est en mauvais état, or cet équipement est nécessaire pour les opérations de fauchage.

Monsieur le Maire ajoute qu'une balayeuse serait quand à elle très utile, notamment pour le nettoyage des voiries du Genetey et du Bourg, en particulier lorsque des quantités importantes de sable sont utilisées pour le déneigement.

Le coût pour l'achat d'un tracteur s'élève à environ 50 000 € TTC, la balayeuse à environ 4 000 € TTC, le broyeur et la lame à neige à 12 000 € TTC, soit un montant total pour l'équipement de 66 000 € TTC.

Monsieur le Maire propose de déposer un dossier global de demande de subvention auprès du Conseil Général ; l'ensemble des équipements étant subventionné à hauteur de 40 %.

Il précise que l'achat du nouveau tracteur ne se fera que si la subvention est attribuée à la commune.

Monsieur PAYENNEVILLE, adjoint en charge de l'entretien, précise que la commune souhaite s'équiper afin de faire toujours mieux et d'éviter de passer par des entreprises. Il ajoute qu'aujourd'hui certaines choses ne sont pas faites car la commune ne dispose pas du matériel nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve les acquisitions présentées,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine Maritime,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2010.

[Abri bus et mur de soutènement](#)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'il a été demandé à la Commune, par le Conseil Général, de mettre en place un abri bus à l'emplacement d'arrêt des cars situé sur le CD 982 – face à la Roumardière.

De plus, l'Architecte des Bâtiments de France a imposé que le mur de soutènement soit habillé de moellons.

Une demande de subvention a été déposée auprès du Conseil Général en début d'année 2009. En date du 7 août 2009, le Département a répondu que ce dossier, ne pouvant être pris en compte en 2009, serait à redéposer sur l'année 2010. Une dérogation a cependant été accordée afin que les travaux puissent être réalisés.

A ce jour, l'abri bus a été réalisé pour un montant total de 7 903,18 € HT, soit 9 452,20 € TTC.

Reste à effectuer l'habillage du mur de soutènement dont le coût s'élève à 17 469,00 € HT, soit 20 892,92 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à renouveler la demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine Maritime pour ces travaux,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2010.

[Aménagement de la Résidence des Prés – Annulation de l'appel d'offres ouvert et lancement d'une procédure adaptée](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au dépôt du marché de travaux d'aménagement de la Résidence des Prés issu de l'appel d'offres ouvert, au service du contrôle de la légalité, la Préfecture de Seine Maritime, par courrier en date du 22 février 2010 demande à la commune d'annuler cette procédure, la jugeant non-conforme.

Monsieur le Maire explique que la commune a modifié des éléments du marché permettant d'obtenir une baisse des prix. Bien que cette information ait été donnée à tous les candidats et ait permis une réduction des coûts, le service de la légalité a estimé que cette procédure était illégale et qu'il était impossible de changer les données du marché.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit surtout d'une perte de temps de l'ordre d'environ 15 jours. En effet, le délai de réponse à l'appel d'offres sera court car les entreprises candidates connaissent déjà le dossier et les pièces du marché.

La publicité devrait être lancée en fin de semaine et le commencement des travaux est prévu pour le début du mois d'avril.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'annuler cette procédure d'appel d'offres,
- autorise Monsieur le Maire à relancer un appel d'offres en procédure adaptée, avec négociation possible, pour l'aménagement de la Résidence des Prés,
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier,
- prend l'engagement d'inscrire les dépenses au budget primitif 2010.

[Litige SRP – Travaux de peinture école primaire](#)

Monsieur BRESSOT, Conseiller Municipal, indique que le litige qui oppose la commune à la société de peinture SRP n'est pas lié à un problème de non qualité de prestation mais plutôt à un soucis relationnel. Le problème réside dans une différence d'interprétation du devis sur la préparation des murs.

Le chantier a été interrompu. La commune a par conséquent payé les travaux réalisés mais il reste un différentiel de l'ordre de 4 000 €, que réclame la société de peinture.

Monsieur BRESSOT indique que pour la société SRP, il s'agit plus d'un litige de principe que financier.

Il précise que si l'affaire est portée devant le tribunal administratif, la procédure sera très longue et que la commune risque de payer une somme bien plus importante car il n'existe aucune raison flagrante justifiant l'interruption du chantier

Monsieur BRESSOT précise que la négociation a abouti à une transaction amiable à hauteur de 3 600 €.

Monsieur le Maire rappelle que la fin des travaux a été réalisée par une autre entreprise.

Vu la délibération du 23 février 2009 autorisant les travaux de peinture à l'école primaire ;

Vu la décision du maire en date du 15 septembre 2009 de suspendre la mission de travaux de peinture confiée à la société SRP ;

Vu la contestation de cette décision de la part de la société SRP, par l'intermédiaire de son avocat, en date du 23 septembre 2009 ;

Vu la mission de concertation confiée par la commune au Cabinet d'avocats SCP HOUPE-BRESSOT ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 18 voix pour et 1 voix contre :

- accepte la transaction amiable à hauteur de 3 600 €TTC,
- autorise Monsieur le Maire à verser cette somme à la société SRP,
- autorise Monsieur le Maire à régler les honoraires afférant à cette mission au cabinet d'avocats SCP HOUPE-BRESSOT.

[CREA : Convention de mise à disposition de services – Distribution de documents d’information liés à la collecte des déchets ménagers et assimilés.](#)

La CREA sollicite la commune en vue de la signature d’une convention qui a pour but de fixer les modalités de distribution des documents d’information sur la collecte de déchets et assimilés sur le territoire de la commune (projet de convention joint en annexe).

La CREA se propose de prendre à sa charge la conception et l’impression des documents d’information et demande à la commune de s’engager à en assurer la distribution dans les délais impartis, en contrepartie du versement d’une participation financière s’élevant à 0,15 € par foyer (soit environ 95 € par distribution).

Après consultation de La Poste, le coût pour la commune de la distribution de ce type de documents par ses services, s’élève à 100 € TTC.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l’unanimité ne souhaite pas que la commune assure la distribution des documents de la CREA, ne disposant pas en interne des moyens nécessaires.

[Résidence des Prés – Choix de l’agence immobilière chargée de la commercialisation de la parcelle](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l’Appel d’offres lancé pour le mandat de vente des terrains de la Résidence des Prés, quatre offres ont été reçues en mairie :

- Agences FONCIA PREDERY à Rouen / Castello Immobilier à La Maine Maromme
- Agence ORPI Boucle en Scène à Sahurs
- Agence PANORAMA IMMOBILIER à Canteleu
- VANHILLE IMMOBILIER à Duclair

La Commission d’Appel d’Offres, réunie en mairie le 1er mars 2010 au matin pour l’analyse des offres, propose de retenir la proposition de l’agence immobilière FONCIA PREDERY / Castello Immobilier, offre la mieux disante.

Détail de l’offre :

Taux d’honoraires unique : 3,5 % TTC

Estimation du coût de revient de la totalité de l’opération : 970 000 € net vendeur

Honoraires sur la totalité de l’opération : 33 950 € TTC

Monsieur le Maire précise que cette agence présente de nombreuses références de vente de biens sur la commune, fournit le dossier le plus complet et offre le taux d’honoraires le plus intéressant.

Il indique que l’agence sera à rencontrer rapidement en vue de rédiger le mandat de vente, pour lequel elle a une exclusivité de 1 an et l’obligation de vendre 50 % des terrains dans cette première année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- **décide** de suivre l’avis de la Commission d’Appel d’offres et de retenir les agences :

FONCIA PREDERY
107, rue Saint Hilaire
76000 ROUEN

Castello Immobilier
23bis, route de Duclair
76150 LA MAINE MAROMME

Pour un taux d’honoraires fixe de : 3,5 % TTC.

- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- **confirme** l’inscription au budget primitif 2010 des sommes nécessaires à cette opération.

Ecole primaire – Demande de subvention pour une classe découverte

Monsieur Le Maire, informe le Conseil Municipal, que l'école primaire souhaite solliciter une aide pour l'organisation d'une **classe mer à ASNELLES (Calvados), pour les élèves de CE1/CE2 (24 élèves) sur la période du 10 au 12 mai 2010.**

Le budget global est de : 4 042,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de Seine Maritime,
- décide de maintenir la participation communale de 30 € par enfant.

Donation aux sinistrés de Vendée

Suite aux inondations survenues en Vendée, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal celles qui ont frappé la commune l'été 1997, et suite auxquelles la commune avait reçu de nombreux dons.

Afin de venir en aide aux sinistrés, Monsieur le Maire propose une donation aux communes de Vendée touchées par la catastrophe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve cette donation,
- autorise Monsieur le Maire à verser la somme de 1 000 € à l'Association des Maires de Vendée.
- prend l'engagement d'inscrire la dépense au budget primitif 2010.

CREA : Election du représentant de la commune au sein de la Commission Locale chargée d'Evaluer les Transferts de Charges et de Fiscalité (CLETC)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que la CREA demande à la commune de confirmer par délibération le nom de son représentant au sein de la Commission Locale chargée d'évaluer les Transferts de Charges et de fiscalité (CLETC) entre les communes et la CREA.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confirme la nomination de Monsieur Hubert, Maire, en tant que représentant de la commune au sein de la CLETC.

Questions diverses

- **Route de l'Abbaye** : remplacement des caniveaux par de l'enrobé. L'aspect n'est pas satisfaisant et ne semble pas aussi efficace pour l'évacuation de eaux pluviales.
- **Association Ensemble** : Madame la Présidente fait un point sur le travail réalisé en vue de préparer la rentrée 2010-2011, suite au problème soulevé lors du contrôle de l'Inspection du Travail.

Pour respecter la Convention Collective, les cotisations doivent être augmentées de 25 % soit un surcoût de 90 € pour une inscription à l'année.

Pour compenser cette augmentation obligatoire et éviter de faire supporter la totalité du coût aux familles, des solutions sont à trouver. L'idée d'organiser des concerts payants a été évoquée mais n'est pas souhaitable, en sachant qu'en règle générale ce genre de manifestation coûte de l'argent plus qu'elle n'en rapporte.

Que peut faire la mairie ?

- **Route du Brécy** :
 1. un point sur les finitions restant à réaliser est prévu vendredi avec l'entreprise FIZET, notamment en ce qui concerne les trottoirs.
 2. le mur de Monsieur BERSOULT menace de plus en plus de s'effondrer.
- **Espaces verts** : 2 000 aulnes ont été plantés dans les Marais avec une garantie de reprise à 100 %.
- **Panneaux** : de nouveaux panneaux en bois (panneaux directionnels et plaques de rues) vont être posés ainsi qu'un plan de la commune.
- **Commission finances** : lundi 22 mars 2010 à 20 h 45 à la grange.

Séance levée à 22 heures 40

Le Maire,
Hubert SAINT